



Pessac, le 5 février 2019

NOTICE D'INFORMATION

Causse du Quercy et Périgord Noir

Du 24 au 26 mai 2019



Découverte à pieds de quelques sites remarquables de la région situés dans de merveilleux paysages, entre Vézère et Dordogne.

Collonges-la-Rouge, Loubressac, Carennac, grotte de Presque, Autoire, Beynac-et-Cazenac, La Roque-Gageac, tous les villages que nous découvrirons sont tous différents mais ils s'intègrent parfaitement dans leur environnement.

1 PROGRAMME DU SEJOUR

Vendredi 24 mai

- Rendez-vous sur le parking de l'ASCPA à 6 h 15 pour un départ en bus à 6 h 30 précises.
- Arrivée vers 10 h à Collonges la rouge village construit avec le grès rose d'âge Permien (-250 Millions d'années) extrait du bassin de Brive voisin.
- Pique-nique tiré du sac à dos.
- Vers 13 h 30 départ en bus vers Loubressac ; visite du village puis rassemblement.
- Randonnée de 8 Km dénivelé positif 140 m, IBP 27, sur le parcours possibilité pour les randonneurs motivés et non sujets au vertige d'accéder aux ruines du château des Anglais.
- Départ en bus vers la base de plein air de Mézels où vous serez répartis dans les chambres.
- 19 h 30, pot de bienvenue et repas.

L' A.S.C.P.A Rando a été déclaré à la préfecture de la Gironde le 30 mai 1994 sous le N° W332000777

Association utilisatrice de l'extension de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris N° IM075100382
Tél. 01 44 89 93 90 - fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93 - fax 01 40 35 85 67

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte.
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z - SIRET : 303 588 164 00051.

Samedi 25 mai

- Départ à 8 h de la base de plein air de Mézels pour une randonnée en boucle de 11 Km, dénivelé positif 290 m, IBP 44. Cette randonnée nous fera traverser le village de Carennac elle pourra être raccourcie en cas de mauvaises conditions météorologiques.
- A la fin de la randonnée, pique-nique sur le lieu de notre hébergement.
- 14 h départ en bus pour la visite de la grotte de Presque.
- A la fin de la visite nous reprendrons le bus pour rejoindre Autoire.
- Départ d'une courte randonnée 2,8 Km, dénivelé 130 m IBP 26 pour découvrir la cascade d'Autoire et accéder aux ruines du château des Anglais.
- Au retour de la randonnée visite libre d'Autoire, puis retour en bus vers notre hébergement.

Dimanche 26 mai

- **8 heures** départ en bus La Roque-Gageac
- A la Roque-Gageac à 10 h embarquement sur une gabarre, pour une mini croisière d'une heure sur la Dordogne.
Au retour de cette échappée belle nous visiterons La Roque-Gageac en suivra le pique-nique
- Vers 13 h 30 nous reprendrons le bus pour rejoindre Pessac. Arrivée prévue vers 17 h / 17 h 30 à PESSAC

2 HEBERGEMENT

- Base de plein air de Mézels (commune de de Veyrac 46110)
- Chambres quatre personnes, les draps et les couvertures sont fournis. Prévoir votre linge de toilette

3 MODALITES DU SEJOUR

Nombre de participants :

48 personnes maximum, 38 personnes minimum.

Conditions :

- Etre adhérent à l'ASCPA randonnée pédestre,
- Etre licencié (licence individuelle avec responsabilité civile 2018-2019),
- Etre apte médicalement à la randonnée pédestre.
- Etre équipé pour la randonnée,
- Transport en bus.

Matériel nécessaire :

- Chaussures de randonnées à tige haute,
- Des bâtons (facultatifs mais recommandés),
- Le sac à dos contenant :
 - Licence, carte d'identité, carte vitale,
 - Des vêtements de randonnée adaptés à tous les temps (vent, froid, orage, pluie, chaleur, etc.),
 - 1 l d'eau minimum,
 - Aliments énergétiques,
 - Vos médicaments si vous êtes en cours de traitement.

L' A.S.C.P.A Rando a été déclaré à la préfecture de la Gironde le 30 mai 1994 sous le N° W332000777

Association utilisatrice de l'extension de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris N° IM075100382
Tél. 01 44 89 93 90 - fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93 - fax 01 40 35 85 67

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégitaire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte.
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z - SIRET : 303 588 164 00051.

4 COUT DU SEJOUR

Prix : 160 € par personne.

- Ce prix comprend :
 - L'hébergement en pension complète du dîner du 1^{er} jour au déjeuner du dernier jour (pique-nique),
 - L'accompagnement des randonnées par deux animateurs de l'association,
 - La taxe de séjour,
 - Les prestations touristiques : visite de la grotte de Presque et promenade en gabarre
 - Le transport en autobus,
 - La contribution immatriculation tourisme.
- Ce prix ne comprend pas :
 - La souscription aux assurances facultatives : « annulation et interruption de voyage », « bagages », « assistance voyageur ». (Voir notice d'assurance sur [le site internet du club](#)),
 - Les aliments énergétiques (barres de céréales, fruits secs, pâtes de fruits, chocolat) que vous mettrez dans votre sac,
 - Les boissons consommées à l'hébergement et non comprises dans les repas.
 - Les dépenses personnelles,
 - D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme compris.

5 INSCRIPTION

Pré-inscription :

Par mail lalande.gerard@orange.fr

Préciser : nom, prénom, n° de licence,

Date limite de préinscription : 15 mars 2019

Si nécessaire, une liste d'attente sera établie.

Inscriptions :

Votre inscription sera définitive lorsque vous aurez renvoyé votre bulletin d'inscription signé, accompagné du chèque d'acompte et de l'éventuel chèque du montant des primes d'assurance facultatives à l'ordre de l'ASCPA randonnée pédestre.

Courrier à adresser à [Gérard LALANDE](#)

20, Avenue des Mésanges

33127 Martignas sur Jalle

Inscriptions avant le **30 avril 2019**

6 PAIEMENT

- 1^o acompte de **50€** à l'inscription,
- Primes d'assurance facultatives à l'inscription (chèque spécifique),
- Solde de **110 €** au plus tard le **30 avril 2019**.

Tous les chèques doivent être à l'ordre de l'ASCPA randonnée pédestre et à envoyer à [Gérard LALANDE](#)
Nota : vous pouvez joindre lors de votre inscription les 2 chèques (acomptes et solde). Le solde ne sera pas encaissé avant le 13 mai 2019.

7 CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

Toute annulation postérieure à l'inscription ne donnera lieu à aucun remboursement des sommes versées.

L' A.S.C.P.A Rando a été déclaré à la préfecture de la Gironde le 30 mai 1994 sous le N° W332000777

Association utilisatrice de l'extension de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris N° IM075100382
Tél. 01 44 89 93 90 - fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93 - fax 01 40 35 85 67

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte.
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z - SIRET : 303 588 164 00051.

8 ASSURANCES FACULTATIVES

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances mis à votre disposition au moment de l'envoi du bulletin d'inscription.

Les conditions générales de vente sont disponibles sur le site internet du club

(<https://ascparando.com/les-modalites/>)

9 RESPONSABLES DE LA SORTIE

Alain GARBAYE et Jean-Claude GUIMBARD

10 CORRESPONDANT TOURISME

Gérard LALANDE